

# **Favoriser une représentation équitable des femmes et des hommes dans nos institutions démocratiques**

**Mémoire sur l'Avant-projet de loi  
remplaçant la Loi électorale**

**Présenté à M. Louis Breault**  
**Secrétaire de la Commission des institutions**  
Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1A3

**Par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie**  
2750, chemin Sainte-Foy  
Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6

Décembre 2005

## Table des matières

1. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.....	2
1.1. Mission et objectifs .....	2
1.2. Rayonnement et réalisations .....	2
2. Résumé du mémoire .....	4
3. Introduction.....	5
4. Analyse ciblée de la proposition gouvernementale .....	6
4.1. Un changement qui impose un devoir de pédagogie .....	6
4.2. Une meilleure représentation des femmes .....	7
5. Liste des recommandations.....	12

# 1. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie

## 1.1. Mission et objectifs

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est un organisme autonome d'éducation populaire qui a pour mission d'éveiller la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique. Il veut promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et soutenir, auprès de tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté. Le groupe est indépendant de tout parti politique ou groupe de revendication.

La finalité de la mission est l'avènement d'une société plus démocratique grâce à une meilleure représentation de cette société dans les lieux où se prennent les décisions qui la transforment. L'amélioration de cette représentation passe par une présence égalitaire des hommes et des femmes dans tous les lieux de pouvoir politique, peu importe le palier de gouvernement.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe organise des activités et produit des outils de formation et d'information. Il réalise ainsi des activités éducatives à caractère culturel, conçoit des cours et en assure la prestation, intervient sur toute question touchant sa mission et établit des alliances et des partenariats utiles à l'accomplissement de sa mission.

## 1.2. Rayonnement et réalisations

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, né en 1998, compte une centaine de membres à travers tout le Québec. Il se situe au centre d'un réseau de sympathisantes et de sympathisants d'environ 1500 personnes, qu'il rejoint à travers ses publications papier et électroniques et par les biais des divers outils qu'il produit.

En 2005, le Groupe s'est vu décerner le prix Condorcet-Aron pour les valeurs démocratiques, catégorie Réalisation étrangère, par le Centre de recherche et d'études politiques (CREP) de Belgique. En 2002, le Groupe avait reçu le prix Claire-Bonenfant pour les valeurs démocratiques, dans le cadre des Prix de la citoyenneté du Québec.

Ces distinctions ont mis en évidence les réalisations du groupe et ont stimulé ses activités. D'ailleurs, voici la liste des principales réalisations.

- *École d'été Femmes et Démocratie municipale.* En 2004 et 2005, cinquante aspirantes candidates aux postes de mairesse et de conseillère municipales ont été accueillies à l'ENAP dans le cadre d'une formation préparatoire aux élections municipales de 2005. Dès 2006, cette formation intensive sera offerte aux candidates qui visent d'autres niveaux de gouvernement.
- *Fondation Femmes, Politique et Démocratie.* Conçu pour assurer un outil de financement à moyen et long termes pour l'École d'été *Femmes et Démocratie* et

différentes initiatives de soutien aux aspirantes candidates, ce fonds a été créé sous l'égide de la Fondation Communautaire du Grand Québec.

- *Opération mentorat politique.* Le Groupe a réalisé une recherche-action participative sur le mentorat politique. Il a ensuite mis sur pieds une dizaine de dyades pilotes (mentorées-mentorEs), afin de construire et de développer un programme de mentorat politique réellement adapté aux besoins des femmes.
- *École citoyenne sur Internet.* Depuis juin 2004, près de deux heures de clips de formation citoyenne sont diffusées sur le site Web du Groupe et sur support VHS et DVD. Les trois séries thématiques actuellement en ligne portent sur le mode de scrutin proportionnel, les mesures d'action positive et l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). D'autres séries sur des thèmes d'actualité politique sont prévues au cours des prochaines années.
- *Activité théâtre-éducative L'Esprit des femmes.* Depuis trois ans, cette activité, associant une pièce de théâtre de 40 minutes et 20 minutes d'animation, a rejoint plus de 9000 garçons et filles dans les écoles secondaires des régions de Québec, de la Chaudière-Appalaches, de Gaspésie-Les Îles et de Charlevoix.
- *Vidéo Moi Candidate ?* Ce docu-fiction coproduit par le GFPD et Vidéo Femmes vise à démystifier l'engagement politique des femmes par le biais d'une dramatique et de témoignages.
- *Livre Folles de la politique.* Cet ouvrage de vulgarisation en éducation est destiné aux jeunes filles. Publié aux Éditions Septembre, ce livre propose une vision transversale, compatible avec une foule d'orientations professionnelles, de l'engagement politique et démocratique.
- Depuis 1999, une dizaine de forums, d'ateliers et de colloques ont regroupé des personnes intéressées par la politique et l'engagement démocratique, parmi elles, des étudiantes et des jeunes ainsi que des élus et élues de tous les paliers.
- Plus d'une douzaine de publications périodiques et thématiques ont été lancées dans la foulée des différentes activités. Outre la série de *Traces et Jalons*, le bulletin *Tiens, v'là les femmes !* diffuse les actions et réflexions menées au sein du Groupe
- Ces différentes réalisations, et plusieurs autres, sont présentées sur le site Web du Groupe Femmes, Politique et Démocratie :  
**[www.femmes-politique-et-democratie.com](http://www.femmes-politique-et-democratie.com)**

## 2. Résumé du mémoire

Tout en sachant que l'élection d'une partie de nos députés selon le mode de scrutin proportionnel ne garantit pas, en soi, l'élection d'un plus grand nombre de femmes, le Groupe croit que son introduction dans le mode électoral est avantageuse parce que ce changement fournit l'occasion de créer des conditions favorables à une représentation équitable des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale.

Pour cette raison, selon le Groupe, il importe de saisir l'occasion qui nous est offerte de prendre le virage proposé par le gouvernement, bien que l'avant-projet déposé n'ouvre pas très grand la porte au pluralisme politique. Aux yeux du Groupe, il s'agit de la première étape d'un processus prudent d'intégration de la proportionnelle, qui doit se faire à long terme.

Il faut aussi voir que le Groupe considère que la question de la représentation paritaire des femmes et des hommes prime sur toutes les autres lorsqu'on parle de démocratie, car ce sont les femmes et les hommes qui, ensemble, incarneront les autres enjeux d'importance, comme le pluralisme, la diversité culturelle ou la représentation régionale.

Pour que l'objectif paritaire soit atteint, **le Groupe demande au gouvernement d'accompagner la réforme d'une campagne d'éducation populaire, comprenant un volet de formation spécifique aux femmes, et d'apporter des améliorations aux mesures de soutien à l'engagement des femmes.** À cet effet, une série de recommandations sont formulées dans le texte, puis, reprises à la page 11.

### **3. Introduction**

Notre Groupe apprécie que le gouvernement du Québec ait, après des décennies de réflexion, formulé des pistes pour l'amélioration du système électoral et pour la recherche d'une composition de l'Assemblée nationale plus conforme à la volonté des citoyennes et des citoyens.

Avec comme visée globale de contribuer à l'amélioration de la démocratie au Québec, le GFPD souhaite que le système électoral proposé amène une représentation paritaire des hommes et des femmes du Québec à l'Assemblée nationale. Il s'agit là de la pierre angulaire d'une démocratie représentative d'une société avancée et c'est sur cette base que reposent les autres préoccupations qui motivent cet avant projet de loi.

C'est pourquoi le Groupe accorde un poids plus grand à ce fondement de la démocratie représentative et y consacre le présent mémoire.

## **4. Analyse ciblée de la proposition gouvernementale**

### **4.1. Un changement qui impose un devoir de pédagogie**

Le modèle suggéré est un mode de scrutin mixte qui intègre au mode uninominal actuel une dose de proportionnelle. Cet avant-projet nous propose 127 sièges : 77 députés de circonscriptions et 50 députés de compensation. Il rompt avec le bipartisme traditionnel inhérent au mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour tout en préservant la stabilité nécessaire à l'action gouvernementale.

Le scrutin mixte (majoritaire-proportionnel) nous semble également présenter un bon équilibre entre la préoccupation régionale (proximité du député de circonscription) et la correction des distorsions que cause le système actuel (décalage entre le nombre de voix d'un parti et son nombre de sièges). Il semble également que ce système mixte prévienne les excès, visibles dans des pays qui appliquent la proportionnelle pure, comme Israël ou l'Italie, où la cohabitation d'un grand nombre de petits partis rend la gouvernance difficile.

#### **Faire de ce changement un atout pour les femmes**

Le changement en lui-même est un atout pour les femmes qui peuvent profiter de l'occasion pour tracer une voie vers la parité de représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale. C'est aussi une occasion pour le gouvernement de prendre acte de ce fait pour agir auprès des femmes et ainsi accélérer l'avancement de la démocratie au Québec. Le Groupe juge nécessaire que le gouvernement se dote d'un plan d'information et de formation des femmes sur l'opportunité d'engagement à l'action politique que leur offre ce changement.

Ce plan devrait avoir pour objectif d'expliquer les modifications au système électoral, bien sûr, mais aussi de faire connaître les effets du nouveau mode de scrutin sur les partis politiques, la vie parlementaire, etc. Par exemple, la population québécoise est habituée à l'alternance des partis à l'Assemblée nationale. Ce phénomène revitalise les partis qui quittent le pouvoir et assainit les mœurs électorales en brisant les réseaux formels et informels qui se construisent infailliblement autour du pouvoir. L'alternance des partis serait vraisemblablement remplacée par la compétition entre plusieurs partis et le jeu des alliances. Les Québécoises et les Québécois doivent être informés de tous les tenants et les aboutissants du passage du mode de scrutin actuel au mode de scrutin mixte, de même que des bienfaits de ce changement dans la marche des femmes vers la parité dans les institutions politiques.

#### **Utiliser une approche progressive à caractère pédagogique**

Malgré la recherche d'une représentation plus juste des partis à l'Assemblée nationale, le Groupe est conscient que la compilation des votes de compensation sur la base de territoires restreints, les districts, pourrait consacrer un tripartisme déjà connu. En effet, en examinant bien l'avant-projet, on constate que seuls les partis récoltant plus 16 % des votes accéderaient à l'Assemblée nationale. Le Groupe comprend que le législateur ait

choisi la prudence dans sa démarche pour introduire la représentation proportionnelle dans le mode de scrutin servant à élire les député(e)s de l'Assemblée nationale. Même s'il souhaite une réelle ouverture au pluralisme politique, le Groupe appuie l'approche prudente du gouvernement à la condition qu'elle soit utilisée à des fins pédagogiques auprès de la population. Modifier la tradition électorale suppose qu'on procède du connu vers l'inconnu, nous comprenons donc qu'il faille procéder par étape dans le processus d'intégration de la proportionnelle, pour être en mesure d'en saisir tous les impacts.

*Considérant la nouveauté du mode de scrutin mixte pour les Québécoises et les Québécois;*

*Considérant la nécessité de familiariser les Québécois avec le scrutin proportionnel;*

*Considérant la nécessité d'informer la population sur les effets de ce mode de scrutin sur tout le système électoral, le système des partis politiques, le choix d'un gouvernement et le comportement des élu(e)s à l'Assemblée nationale;*

*Considérant l'importance pour les femmes de s'approprier ce changement pour s'engager en politique active et accélérer la représentation paritaire des femmes et des hommes élus à l'Assemblée nationale;*

*Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande au gouvernement,*

- *d'accompagner la réforme de la loi électorale d'une campagne d'éducation populaire;*
- *de prendre action pour que, de façon particulière, les femmes soient informées sur le nouveau système électoral et reçoivent une formation spécifique sur les opportunités qui leur sont ouvertes grâce au changement de mode de scrutin;*
- *de prendre une approche progressive pour que la mise en oeuvre de ce nouveau mode de scrutin revête, elle aussi, un caractère pédagogique.*

## **4.2 Une meilleure représentation des femmes**

Dans l'article 1 de l'avant-projet de loi, nous pouvons lire les objets de l'éventuelle loi électorale réformée. Le quatrième objet concerne « l'atteinte d'une représentation équitable entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale ». Le Groupe se réjouit de la présence de cet objectif dans la loi électorale. Toutefois, il aimerait que le texte fasse mieux ressortir le caractère fondamental de la représentation paritaire des hommes et des femmes par rapport aux autres volets.

En effet, ce sont les Québécoises et les Québécois élus dans une égale proportion qui incarneront à l'Assemblée nationale le pluralisme politique, la diversité culturelle et les conditions de vie de la population du Québec. En faisant ces distinctions, le Groupe veut mettre en lumière que, en termes de démocratie représentative, les choses n'ont pas toutes le même poids. La parité des hommes et des femmes chez les élu(e)s est la base

première pour représenter une population. Les caractéristiques sociales, économiques, géographiques et culturelles se greffent sur cette base.

*Étant donné que la représentation paritaire des hommes et des femmes est la pierre angulaire d'une démocratie représentative d'une société avancée;*

*Étant donné que c'est sur cette base que reposent les autres préoccupations qui motivent cet avant-projet de loi;*

*Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie demande non seulement que la formulation claire de la volonté de favoriser l'atteinte d'une représentation équitable entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale soit maintenue dans l'énoncé des objets de la loi électorale, mais aussi, que cette formulation fasse ressortir le caractère fondamental de cet aspect de la représentation d'une population.*

L'avant-projet de loi prévoit des incitatifs financiers pour récompenser les partis qui présentent plusieurs candidates aux élections. La première mesure proposée consiste à majorer l'allocation annuelle que les partis autorisés reçoivent du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) s'ils présentent une bonne proportion de femmes, c'est-à-dire 30 %. Cette majoration s'ajouterait au 0,50 \$ par vote que les partis reçoivent déjà.

Notre Groupe considère que les partis doivent non seulement être incités à présenter plus de femmes, mais aussi à placer ces candidates dans des positions gagnantes. En effet, avec la proposition actuelle, les partis pourraient aussi bien inclure des femmes dans le but de majorer leur allocation, sans leur faire réellement de place. Certaines femmes pourraient être amenées à faire office de figurantes dans des circonscriptions perdues d'avance ou se retrouver au bas de la liste du parti. Pour cette raison, nous croyons que les partis doivent être récompensés à la mesure du nombre des femmes qu'ils feront élire, non en fonction du nombre de candidates.

De plus, pour inciter les partis à faire davantage pour intégrer des femmes dans leurs rangs, il serait pertinent de placer le seuil de majoration à 35 % de femmes élues. L'atteinte de ce pourcentage de femmes élues leur permettra d'obtenir la majoration de leur allocation et de bénéficier d'une prime à la performance. Ainsi, de 35 à 39 % d'élues, les partis obtiendraient une majoration de 5 %. De 40 à 44 % d'élues, la majoration serait de 10 % alors que s'ils atteignent de 44 à 50 % d'élues, ils recevraient 15 % de plus.

Parallèlement à ces mesures financières incitatives, le Groupe trouverait pertinent que l'argent obtenu par la majoration des allocations serve à soutenir l'atteinte de la parité dans les partis. À cet effet, ces derniers devraient être tenus de se doter d'un plan d'action et de mesures concrètes pour atteindre cet objectif (ex : comité de recrutement de candidatures féminines, formation, mentorat, etc.) et de produire annuellement un rapport des actions entreprises au DGEQ.

*Étant donné que les partis politiques doivent contribuer à l'atteinte de la parité des femmes et des hommes élus à l'Assemblée nationale;*

*Étant donné que cette contribution des femmes se mesure par une augmentation du nombre de femmes élues et non par le nombre de mise en candidature;*

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande***

- *que la majoration des allocations aux partis soit accordée à ceux qui font élire 35 % de femmes ou plus;*
- *que les montants reçus dans le cadre de cette majoration de leur allocation soient versés dans un fonds dédié à la parité;*
- *que les partis politiques rendent compte de l'utilisation de ce fonds au Directeur général des élections du Québec (DGEQ).*

La loi prévoit déjà un remboursement de 50 % des dépenses électorales aux candidats et candidates qui obtiennent au moins 15 % des suffrages ou qui se font élire. La seconde mesure contenue dans l'avant-projet de loi consiste à augmenter le remboursement des dépenses électorales pour les candidates ayant obtenu au moins 15 % des voix ou ayant été élues, dans le cas où leur parti aurait présenté au moins 30 % de femmes. Les élues auraient droit à une majoration plus élevée que les candidates admissibles à la hausse de remboursement des dépenses (voir tableau *La proposition gouvernementale*).

Pour le Groupe, sachant que deux partis ont déjà présenté plus de 30 % de femmes aux élections provinciales, il faut viser plus haut que ce pourcentage. Nous croyons que demander aux partis d'atteindre le 35 % de candidatures féminines serait une réelle avancée et les pousserait à aller au-delà de ce qu'ils font présentement. Quant à la majoration bonifiée pour celles qui seraient élues, nous croyons qu'il faut la maintenir, toujours dans le cas des partis qui auraient présenté plus de 35 % de candidates. Cette bonification va tout à fait dans le sens de notre première recommandation, qui vise à favoriser le nombre de femmes qui accèderont effectivement aux postes de députées.

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que la majoration du remboursement des dépenses des élues et des candidates ayant obtenu plus de 15 % des votes ne s'applique qu'aux partis ayant présenté plus de 35 % de candidates. Nous recommandons de maintenir une majoration bonifiée de 5 % pour les élues.***

**La proposition gouvernementale**

<b>% de candidates présentées par un parti pour avoir droit aux bonifications financières</b>	<b>Majoration de l'allocation annuelle accordée à chaque parti officiel</b>	<b>Remboursement des dépenses électorales des candidates ayant obtenu au moins 15 % des votes</b>	<b>Remboursement des dépenses électorales des candidates élues</b>
30 à 34 %	+5 %	60 %	65 %
35 à 39 %	+10 %	65 %	70 %
40 % ou +	+15 %	70 %	75 %

## La proposition du Groupe Femmes, Politique et Démocratie

### *Allocation aux partis*

<b>% d'élus au parti pour avoir droit aux bonifications financières</b>	<b>Majoration de l'allocation annuelle accordée à chaque parti officiel</b>
35 à 39 %	+5 %
40 à 44 %	+10 %
44 à 50 %	+15 %

### *Remboursement des dépenses*

<b>% de candidates présentées par un parti pour avoir droit aux bonifications financières</b>	<b>Remboursement des dépenses électorales des candidates ayant obtenu au moins 15 % des votes</b>	<b>Remboursement des dépenses électorales des candidates élues</b>
35 à 39 %	60 %	65 %
39 à 44 %	65 %	70 %
45 à 50 %	70 %	75 %

Le Groupe reconnaît que les mesures proposées pour atteindre l'objectif d'égalité de représentation sont une preuve de la bonne volonté du gouvernement actuel. Ces mesures doivent toutefois être resserrées pour permettre au Québec de réduire rapidement le déficit démocratique découlant de la sous-représentation des femmes aux postes élus.

De plus, les dispositions prévues par l'avant-projet de loi sont temporaires. L'article 710 de l'avant-projet de loi stipule en effet que les mesures pour les candidates prendront fin lorsque la parité sera atteinte à l'Assemblée nationale. Puisque nous savons que les acquis sont fragiles et qu'il faut assurer leur consolidation, il nous semble important que les mesures mises en place soient maintenues. En effet, il n'est pas exclu qu'une disproportion se manifeste à l'avantage des femmes à moyen terme. La règle de la parité doit prévaloir dans tous les cas.

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que ces mesures soient maintenues et qu'elles puissent ultérieurement servir aux hommes, si la balance s'inversait.***

Enfin, une mesure absolument essentielle manque à l'appel, si le Québec désire atteindre de véritables résultats. Il s'agit de l'inscription dans la loi électorale de l'obligation de présenter une liste pour la proportionnelle où les candidats des deux sexes sont inscrits en alternance. Cette mesure permet de prévenir les cas où les partis placeraient les femmes en mauvaises positions sur leur liste. Elle permet également de s'assurer, du moins en ce qui concerne les députés élus à la proportionnelle, d'une égale proportion de candidats des deux sexes.

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que des listes de candidats et candidates de chaque parti présentent obligatoirement une alternance femme-homme.***

D'autre part, le choix des candidates et candidats par les partis devrait, selon nous, être régi par des règles prévues par la loi. Nous savons que les femmes sont souvent perdantes quand les candidats sont choisis sans investiture. Les nominations sur la base de règles non écrites, parfois injustes ou basées sur la stratégie et le « donnant-donnant », conduisent même certaines candidates à se retirer d'elles-mêmes tant elles sont mal à l'aise avec ce genre de pratiques. Il nous semble donc évident que les candidates et candidats devraient être choisis selon des règles écrites claires et uniformes pour tous les partis.

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie demande que la loi prévoie de choisir tous les candidats et candidates au scrutin secret lors d'assemblées des membres ou des instances des partis.***

Enfin, s'inspirant de règles adoptées par quelques pays, dont la Belgique, le Québec devrait rendre illégitimes tous les gouvernements formés exclusivement de représentants d'un même sexe. Une telle mesure viserait à accélérer les progrès en cours au Québec. Actuellement, les résultats des récentes élections municipales nous indiquent qu'encore 11,4 % des conseils sont exclusivement masculins. Ce type de gouvernance est loin de refléter les principes de base de la démocratie.

***Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que les gouvernements unisexes, à tous les niveaux, soient déclarés illégitimes à moins que ces gouvernements ne rendent public un plan pour rectifier la situation en cours de mandat, par exemple, lors d'élections complémentaires.***

## 5. Liste des recommandations

*Considérant la nouveauté du mode de scrutin mixte pour les Québécoises et les Québécois;*

*Considérant la nécessité de familiariser les Québécois avec le scrutin proportionnel;*

*Considérant la nécessité d'informer la population sur les effets de ce mode de scrutin sur tout le système électoral, le système des partis politiques, le choix d'un gouvernement et le comportement des élu(e)s à l'Assemblée nationale;*

*Considérant l'importance pour les femmes de s'approprier ce changement pour s'engager en politique active et accélérer la représentation paritaire des femmes et des hommes élus à l'Assemblée nationale;*

### **1. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande au gouvernement,**

- ***d'accompagner la réforme de la loi électorale d'une campagne d'éducation populaire;***
- ***de prendre action pour que, de façon particulière, les femmes soient informées sur le nouveau système électoral et reçoivent une formation spécifique sur les opportunités qui leur sont ouvertes grâce au changement de mode de scrutin;***
- ***de prendre une approche progressive pour que la mise en oeuvre de ce nouveau mode de scrutin revête, elle aussi, un caractère pédagogique.***

*Étant donné que la représentation paritaire des hommes et des femmes est la pierre angulaire d'une démocratie représentative d'une société avancée;*

*Étant donné que c'est sur cette base que reposent les autres préoccupations qui motivent cet avant-projet de loi;*

### **2. Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie demande non seulement que la formulation claire de la volonté de favoriser l'atteinte d'une représentation équitable entre femmes et les hommes à l'Assemblée nationale soit maintenue dans l'énoncé des objets de la loi électorale, mais aussi, que cette formulation fasse ressortir le caractère fondamental de cet aspect de la représentation d'une population.**

*Étant donné que les partis politiques doivent contribuer à l'atteinte de la parité des femmes et des hommes élus à l'Assemblée nationale;*

*Étant donné que cette contribution des femmes se mesure par une augmentation du nombre de femmes élues et non par le nombre de mise en candidature;*

3. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande*
  - *que la majoration des allocations aux partis soit accordée à ceux qui font élire 35 % de femmes ou plus;*
  - *que les montants reçus dans le cadre de cette majoration de leur allocation soient versés dans un fonds dédié à la parité;*
  - *que les partis politiques rendent compte de l'utilisation de ce fonds au Directeur général des élections du Québec (DGEQ).*
  
4. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que la majoration du remboursement des dépenses des élués et des candidates ayant obtenu plus de 15 % des votes ne s'applique qu'aux partis ayant présenté plus de 35 % de candidates. Nous recommandons de maintenir une majoration bonifiée de 5 % pour les élués.*
  
5. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que ces mesures soient maintenues et qu'elles puissent ultérieurement servir aux hommes, si la balance s'inversait.*
  
6. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que des listes de candidats et candidates de chaque parti présentent obligatoirement une alternance femme-homme.*
  
7. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie demande que la loi prévoie de choisir tous les candidats et candidates au scrutin secret lors d'assemblées des membres ou des instances des partis.*
  
8. *Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie recommande que les gouvernements unisexes, à tous les niveaux, soient déclarés illégitimes à moins que ces gouvernements ne rendent public un plan pour rectifier la situation en cours de mandat, par exemple, lors d'élections complémentaires.*